

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 02-21-03-24

DATE DE CONVOCATION

15 MARS 2024

DATE DE DEPOT EN SOUS-PREFECTURE

26 MARS 2024

DATE D'AFFICHAGE

26 MARS 2024

DATE DE NOTIFICATION AUX SERVICES :

26 MARS 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS:

EN EXERCICE 29

PRESENTS 19

VOTANTS 28

OBJET:
DEBAT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt un du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaient présents:

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, DANGUILHEN, GAFFEZ, BOURDAIS, DUPREZ-PANNETRAT, MESSAOUDI, MARGUET, DE CASTRO, LI LUN YUK, DELECROIX, COLOMBA, HERRERO, OGBI, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR

Absents représentés :

Nathalie DERVEAUX représentée par Azedine MESSAOUDI
Jean-Paul MASCHERONI représenté par Jean-Pierre GAFFEZ
Loic VAUCHEL représenté par Laurianne DANGUILHEN
Estelle CABARET représentée par William MOSSE
Julien QUENTEL représenté par Didier LECLERCQ
Thierry LAMY représenté par Faria LAZAAR
Emilie PELAPRAT représentée par Elisabeth DE CASTRO
Elie DOMERGUE représenté par Bouhary MOUHAMADMANSOUR
Catherine BOURRIER représentée par Christine SAVVA

Absente non-représentée :

Darine BOUADIS

Secrétaire de séance :

Didier LECLERCQ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2241-1,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le vote du budget est précédé d'un débat sur les orientations générales du budget dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget;

Vu l'article 107 de la loi nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat :

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18/12/2023 qui a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement

Vu l'avis <u>favorable</u> de la commission communale des finances et des ressources humaines du 12/03/2024;

Ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à 24 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER),

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2024 ci-annexé.

PREND ACTE de la tenue du débat et de l'existence du rapport d'orientation budgétaire sur la base duquel se tient le Débat d'Orientation budgétaire.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

